

ULRIC BARTHE, redacteur

pain, mais sans beurre ni graissage ;
abondance de farineux, régime végétal.

rien. Suivait les extras : trois fois par semaine, une pinte de soupe, quatre onces de bœuf bouilli, une demi-livre

Deux fois par semaine on donne les patates en même temps que la viande, et on supprime le gruau à ces repas-là. Ni thé, ni café.

Pas d'autre boisson que l'eau du bon Dieu.

Nous nous inscrivons en faux contre un régime semblable. Loin de nous la pensée que l'on doit servir aux prisonniers.

de quelques médecins. Avec ces réserves, disons toute notre pensée.

Les matières féculentes, riches en carbone, pauvres en azote, sont en trop grande proportion dans ce menu. On fournit les éléments respiratoires en abondance ; on reste court pour les éléments plastiques. On pourrait en fournir sans plus de dépense.

Pourquoi donner toujours cet éternel gruau ? Il ne coûterait pas plus cher d'alterner le gruau avec le riz bouilli, la semoule de blé et même le blé d'indes séché.

L'absence complète de tout stimulant nous paraît une regrettable erreur.

La plupart des prisonniers sont plus ou moins adonnés à l'ivrognerie. En les soumettant à une diète insipide et écumérante, en les privant complètement de stimulants, on doit nécessairement doubler, tripler, décupler chez eux la passion des liqueurs alcooliques.

Y aurait-il de sérieux inconvénients à mettre à la disposition des prisonniers les condiments tels que le sel, le poivre, la moutarde, le gingembre, et même une bonne tasse de thé quelquefois ou moins ? Plus d'un prisonnier sacrifiera ses trois repas pour un verre de boisson ; plus d'un donnera son *gilet* et son pain pour une pipe, voire même pour une prise de tabac ou pour une tasse de thé. Les malheureux mâchent de l'écorce, pressent des cendres et fument à la cachette de la sciure de bois !

On punit avec sévérité ceux qui trans-

présent les règlements et on fait bien. Ne pourrait-on pas donner une petite prime d'encouragement à ceux qui se conduisent bien, en abrégant leur peine comme nous l'avons dit déjà, et en leur accordant certains avantages qu'ils sauraient mieux apprécier après leur sortie, sans être si violemment tentés d'abuser de leur liberté ?

Ceux qui sont condamnés pour une première offense et dont la faute est purement accidentelle, devraient être l'objet de bien des ménagements. Au contraire, on devrait être sévère pour les récidivistes. La privation d'une partie de la nourriture est une punition à laquelle les prisonniers sont extrêmement sensibles. A celle-là plusieurs préféreraient

lets et, si cela se pouvait, les coups de bâton. Ne favoriserait-on pas un retour

ni bien, un arrangement dans les dispositions fâcheuses, si on mettait en pratique cet axiome universel que tout bien mérite sa récompense ? Ne serait-ce pas là un moyen disciplinaire à la fois plus puissant et plus conforme à la douceur de nos racines, à l'esprit de charité de notre population et au progrès du siècle ?

DANS tout prisonnier, il y a un double personnage : l'homme fâtil, l'homme malheureux. Et combien de fois le malheur ne couvre-t-il pas la faute ?

Les idées que nous venons d'énoncer ont déjà un commencement d'exécution. Ainsi les débiteurs et les condamnés politiques ne sont pas soumis au régime ordinaire des autres prisonniers. Parmi ceux-ci on devrait faire, de par la loi, une classification plus effective et moins théorique que celle existant aujourd'hui

litiques ne sont pas soumis au régime ordinaire des autres prisonniers. Parmi

Ceux-ci on devrait faire, de par la loi, une classification plus effective et moins théorique que celle existant aujourd'hui sur le papier. On devrait récompenser la bonne conduite et payer le travail. Cette question du travail des prisonniers est très importante. Nous y reviendrons plus tard. C'est un problème plus difficile à résoudre qu'on ne pense.

Ce qui est certain, c'est que le système du travail en vertu à la prison du Québec est un pis-aller. C'est le moins qu'on puisse dire. Y a-t-il pratiquement moyen de changer l'état de choses actuel, qui n'est pas satisfaisant, si s'en faut ? Nous en parlerons dans quelques jours, tout en espérant que d'autres plus compétents viendront à notre secours.

B. L.

L'ELECTION DE MECANTIC

(Service spécial de l'Electeur)
 Ste-Julie, 27 déc. — Nous avons donné au col. Rhodes une majorité de 71. A l'élection précédente, notre majorité contre Johnson n'était que de 20. C'est donc une augmentation de 51. Somerset, 27 déc. — Majorité pour Rhodes de 178. Nous n'avons obtenu que 105 à l'élection précédente contre Johnson. Augmentation : 73.

Un des amis de Ste-Sophie nous apporte à l'instant la nouvelle que cette paroisse a donné la belle majorité de 103 au col. Rhodes.

Lyster, 27 déc. — Le col. Rhodes a obtenu une majorité de 20.

A l'élection précédente Johnson avait obtenu une majorité de 46.

Ste-Julie, 27 déc. — On nous télégraphie d'Inverness que nous sommes en minorité de 20.

Nous avions obtenu une majorité de 40 contre M. Johnson le 14 octobre 1886.

Robertson station, 27 déc.

Rhodes Johnson

Thetford Sud No 1. 17 13

" Nord No 1. 27 53

A l'élection précédente le résultat était comme suit :

White Johnson

Thetford Sud No 1. 17 7

" Nord No 1. 27 53

C'est donc un gain de 20 pour nous.

Thetford Mines, 27 déc.

Rhodes Johnson

Thetford No 2. 20 66

A l'élection précédente :

Johnson. 65

White. 29

Un gain de 1 voix pour Johnson.

" Inverness est Sainte-Julie, 27 déc.

— Election vain. Election gagnée.

(Signé) COL. RHODES.

Irelande Nord. — Poll No 2. Majorité pour Johnson 40.

A l'élection précédente :

Johnson. 63

White. 17

Perte de 6 voix pour M. Johnson.

Sainte-Julie, 17 déc. — La majorité actuelle du colonel Rhodes est de 103 voix.

Il reste encore à venir les résultats de trois polls qui augmentent la majorité ; elle sera probablement de 150.

Les derniers résultats ne seront connus que demain matin.

Les rapports indiquent qu'il y a un déplacement d'environ 400 voix dans le comté.

Montréal, 28 déc. — Aux bureaux de la Gazette, on admet que l'honorable M. Rhodes est élu par 100 voix et au-delà.

L'ASSOMPTION

Trois rivières, 27 déc. — Le Dr Forest est élu dans l'Assomption avec 184 de majorité.

L'Assomption, 27 déc. — Il paraît que dans notre comté, nos amis ont péché par excès de confiance, ce qui fait que la majorité sera moins forte qu'à l'élection précédente.

A l'Assomption (ville et paroisse), le Dr Forest obtient 187 de majorité, contre 160 l'année dernière. D'un autre côté, la majorité est quelque peu diminuée à St-Sulpice.

M. Martin n'obtient que 17 de majorité à Lachenaie, contre 28 à la dernière élection. Mais dans d'autres paroisses, il a obtenu un nombre plus considérable de voix.

A Repentigny il y a égalité de voix.

Montréal, 28 h. a. m. — Nous n'avons pas encore de nouvelles certaines de St-Jean, mais nos amis prétendent que l'élection est remportée par une majorité de 40 voix.

DERNIERES DEPECHEES

ETAT DU SCRUTIN

Nos lecteurs peuvent lire ci-dessous des dépêches annonçant la victoire du colonel Rhodes et du Dr Forest. Les rapports locaux sont encore incomplets, ce qui n'explique suffisamment par le mauvais temps qu'il fait partout. On trouvera ci-dessous les résumés des informations qui nous sont parvenues.

MECANTIC

Rhodes Johnson

Somerset (Somerset sud). 178

Ste-Sophie (Halifax nord). 103

Ste-Julie (Somerset nord). 71

Lyster (St-Anastase). 20

Inverness. 20

Majorité pour le col. Rhodes 372

Majorité pour le col. Rhodes 352

L'ASSOMPTION

(D'après les rapports reçus à 3 h. a. m.)

Majorités L. Forest

L'Assomption (ville et paroisse). 187

Saint-Sulpice. 55

Saint-Louis. 100 (?)

Repentigny. 86

Saint-Roch. 38

Masouche. 38

Saint-Paul l'Ermitte. 85

L'Epiphanie. 17

Majorité pour Forest 342

Majorité pour Forest 924

Les derniers rapports donnent une majorité de 40 voix au Dr Forest.

FATALE IMPRUDENCE

L'absence de soupapes de sûreté cause de l'explosion d'une machine de Toronto

Toronto, 27. — L'enquête du coroner a eu lieu hier sur le corps de George Sexton tué par l'explosion à la fabrique d'ammoniac de Toronto. Plusieurs témoins ont été interrogés minutieusement. Les travaux n'ont pas commencé que depuis quelques semaines, les chaudières étaient construites en plaques de fer très mince et n'étaient point munies de soupapes de sûreté. On prétend qu'une des conduites ayant été obstruée, l'accumulation de gaz qui en est résultée a produit l'explosion. L'enquête a été ajournée jusqu'à la semaine prochaine afin d'obtenir de nouveaux détails.

Walter Davis, un autre ouvrier, qu'on avait cru mort au premier moment, est mieux aujourd'hui.

Echos de la capitale

L'affaire de spoliation Caron-Costigan de nouveau revêtue

Misérables tentatives pour tacher d'excuser les coupables, et probablement de voter Leclaire

Le gouvernement fédéral refuse de payer les volontaires appelés sous les armes lors des troubles de chemin de fer au Manitoba

L'affaire du Pacifique contre le gouvernement

(Service spécial de l'Electeur)

Ottawa, 27 déc. — Une lettre de Buckingham dit que, depuis quelque temps, plusieurs personnes sont occupées à arperter les lots faisant front sur la Lièvre en amont des chutes dans la canton de Wells, comté d'Ottawa. Ces hommes prétendent avoir été engagés par les gens qui ont voulu, il y a quelque temps, s'emparer de l'arrière des lots de Jean Baptiste Leclaire. Leur but est, paraît-il, d'établir que les terrains miniers que sir A. P. Caron et M. Costigan ont voulu acquiescer n'ont jamais fait partie des lots de Leclaire.

Cette prétention est insoutenable, nous sommes en présence d'une nouvelle tentative de spoliation. Les cartes du bureau des Terres démontrent que les gisements de phosphate que convoitaient Caron et Costigan se trouvaient sur les lots de Leclaire, et les lettres des deux ministres — particulièrement celle du Costigan demandant au gouvernement du Québec que l'arpentage fut changé afin d'éviter des réclamations pour améliorations, — prouvent clairement leur mauvaise foi.

Toutes ces misérables tentatives n'aboutiront à rien; le sentiment public de la localité s'indigne de plus en plus contre l'odieuse tentative de spoliation au détriment du pauvre Leclaire, dont deux ministres de la couronne n'ont pas rougi de se rendre coupables; on a confiance que l'hon. M. Mercier et son gouvernement rendront justice au colon opprimé. Cette tentative d'arpentage est une ruse conçue au blanc, c'est évidemment la tentative suprême d'hommes désespérés pour repêcher les lambeaux d'une réputation depuis longtemps irrémédiablement perdue.

— On nie au département de la marine que le gouvernement ait l'intention d'accorder une subvention à la compagnie de pêche du loup-marin dans le fleuve St-Laurent. On y connaît absolument rien de cette affaire.

— La cause du C. P. R. contre le gouvernement pour dommages résultant du prétendu mauvais état de la voie dans la Colombie Anglaise traîne en longueur par suite de l'absence de sir Chas. Tupper et sur refus de fixer la date certaine de son retour. On a enfin décidé d'ajourner jusqu'au 5 avril et d'avertir sir Charles d'être présent pour cette date.

Nouvelles de Montreal

Le "Star" publie un magazine résumé de l'article de l'hon. M. Mercier paru dans "L'Electeur Illustré"

Lettre de l'hon. premier ministre à M. Tasse

Verte réponse à des calomnies publiques comme "figures de rhétorique"

Coups de poignards

La température à Montreal

Personnel

(Service spécial de l'Electeur)

Montréal, 27 décembre. — Le Star de ce soir contient un magnifique résumé de l'article de M. Mercier sur l'avenir de la province de Québec et ses ressources. Les adhésions et les placards du Star ne contiennent pas d'autre annonce.

— Grande exaltation au sujet des deux élections. Réunion des amis aux bureaux de la Patrie.

— L'honorable juge Lorranger est retenu chez lui par la maladie depuis quatre ou cinq jours.

— L'honorable M. Royal, lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest, qui est l'ôte de son gendre M. Lesage depuis lundi, est retourné ce matin à Ottawa. Il reviendra prochainement à Montréal.

— Depuis six jours qu'il pleut et que le thermomètre marque une température de printemps avancée, la neige a disparu entièrement et nos rues sont de nouveau dans un affreux état de malpropreté. Les chars d'été ont reparu et la compagnie des chars urbains éprouve de grandes difficultés. Le comité exécutif du Carnaval commence à devenir inquiet de savoir comment on se procurera de la glace pour le Palais de Glace.

— Avant-hier la glace s'est cassée partiellement vis-à-vis la Longue-Pointe et la Pointe aux Trembles. Hier le fleuve s'est découvert vis-à-vis Longueuil et est demeuré libre de glace jusqu'à un mille en haut de l'écluse de la Longue-Pointe. Là, bien que la glace tiende encore entre la rive nord et Boucherville, la glace est considérablement refoulée. D'un autre côté l'eau ne cesse de monter en bas de Maisonneuve; elle n'est plus qu'à environ cinq pieds du niveau du chemin macadamisé. A la Longue-Pointe, dans le voisinage de l'église, la glace s'est amoncelée jusqu'à quelques pieds du sommet de la côte. L'on s'attend à une débâcle définitive, vu que le doux temps continue.

— A la ville, l'eau a monté deux pieds et demi depuis hier et demie et est, après-midi, un Canadien du nom de Grégoire Rochon a failli succomber sous les coups de poignard d'un Italien nommé Nucchi qui demeure dans la rue Saint-Dominique, tout près de la rue Ontario. Voici les faits tels que le constable Rioux du poste No 6 nous les a racontés :

M. Rioux qui habite au coin des rues Saint-Constant et Ontario passait par hasard dans la rue Ontario. Il a vu Rochon qui avait un peu accablé sa voiture dans le passage de la cour où demeurait l'Italien; Rochon déchargeait un voyage de bois. L'Italien, qui est un marchand ambulancier et il aurait voulu voir Rochon ailleurs que là, et dans son impatience il aurait accablé sa voiture sur celle du Canadien et du même coup jeté ce dernier à terre. Celui-ci se relevant, donna un coup de poing sur l'épaule de son agresseur qui se dénouilla de son gilet pour mieux se battre; mais le raisin en face de Rochon qui aurait bien pu en battre deux comme lui, car Rochon est robuste.

L'Italien s'enfuit donc dans la cour et revint immédiatement un poignard à la main. Le constable Rioux avait continué de faire quelques pas en voyant

s'en aller Nucchi, qu'il croyait parti pour ne plus revenir. Mais en apercevant l'arme aux mains de Nucchi, il est accouru au secours de Rochon.

Mais Nucchi avait eu le temps de donner un coup de poignard à sa victime en arrière de la tête, puis d'un coup de droite, puis d'un second coup dans le dos, en bas de l'épaule gauche, et un troisième près de la hanche.

— La Patrie publie la lettre suivante que M. Mercier a adressée à M. Tassé de la Minerve.

"Monsieur,

Le 18 décembre courant votre journal disait que j'avais promis une médaille à celui qui m'apporterait la chevelure de Riel. Deux jours plus tard je vous écrivais pour vous demander la preuve de cette assertion. Vous me répondez en substance aujourd'hui que vous n'avez pas de preuve et que vous avez voulu faire tout innocemment une figure de rhétorique. J'ignorais que le mensonge et la calomnie fussent des figures de rhétorique, et que, quand vous avez été condamné, il y a trois ans, à la cour Criminelle par deux jurés assesseurs, ce n'était pas pour avoir calomnié mais simplement pour vous être amusé à faire sur mon compte une figure de rhétorique. Je ne puis vous glorifier de cette morale, parce qu'elle est condamnée par le commandement de Dieu :

Faux témoignage, ne dira, Ni mentira aucunement.

Il m'est bien permis de vous remercier de votre avis, fait avec tant de cynisme et de franchise.

Il y a longtemps que je vous savais imbu de mauvais principes. M. Tassé, mais j'avoue que je ne vous croyais pas si avancé dans le chemin de la perdition. Ceux que vous calomniez à l'avenir pourront se consoler en songeant que vous injurez ne sont que des figures de rhétorique, et c'est ce que je vais essayer de faire moi-même, jusqu'à ce que, trouvant que vous poussez trop loin l'amour des figures de rhétorique, je sois obligé de vous inviter à venir les défendre, avec la morale qui les inspire, devant la cour Criminelle.

En attendant, monsieur, j'ai l'honneur de me soussigner,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

(Signé) HONORE MERCIER.

Nouvelles du jour

Température

Nous sommes encore en plein dégel. Voilà, bien longtemps, croyons-nous, qu'on a vu une température aussi extraordinaire à pareille saison de l'année. Depuis mardi il a plu presque incessamment; hier, le temps était très doux, comme en mai, la pluie a tombé par torrent, fondant la neige à vue d'œil; vers trois heures il s'est produit un étrange phénomène météorologique, le temps s'est couvert subitement et les ténèbres sont devenues telles que dans plus d'une maison on a été obligé d'allumer des lumières. Ce phénomène a duré une dizaine de minutes environ. Vers le soir, brouillards tellement opaques qu'il était impossible de passer par les lampes électriques n'apparaissant plus que comme des points de lumière ternes et à peine visibles. La neige a commencé à tomber à dix heures hier soir, par larges flocons, et le vent a tourné subitement sud-ouest; il s'est élevé avec plus de force vers le matin. A cinq heures tout nous présageait une tempête pour aujourd'hui.

Nos rues sont dans un état impraticable, affreusement inondées, le jardin du gouverneur et plusieurs endroits de la ville sont à la terre; à la campagne, l'herbe pointée à travers le peu de neige qui reste dans les champs.

Cette étrange température à pareille saison fait présager l'hiver exceptionnellement doux et peu neigeux qu'on nous a pronostiqué.

Pronostics du mois de janvier 1889

Du 1er au 8, fortes marées; on aura de la pluie, de la grêle, de la neige et quelques coups de vent; mais peu de neige pure de cette durée. — Du 8 au 16 venteux, quelques jours de doux avec pluie et neige, et d'autres de grand froid. — Du 17 au 21, vents calmes, de vent, après un grand froid, le temps s'adoucit soudainement; ce qui nous donnera de la neige et de la pluie en quelques endroits. — Du 24 au 31, alternatives de doux et de froid; quelques tempêtes.

Ce qu'il y a de mieux à faire

C'est d'acheter pour les étonnes de vos enfants une boîte de peinture, soit pour peindre à l'huile ou à l'eau, et pour vous procurer ceci vous ne sauriez mieux faire que de vous rendre chez John E. Walsh, libraire, 25 rue St-Jean qui tient continuellement en mains un assortiment de plus varié de tout ce qui a rapport aux ouvrages artistiques.

Vous trouverez aussi en abondance chez lui, des cartes pour le jour de l'an. Des jeux pour les enfants etc. Aussi une variété d'objets d'art en cuivre, bronze etc.

Trois messages

Pourquoi y a-t-il trois messages le jour de Noël ?

C'est un usage qui remonte au cinquième siècle et qui a été perpétué en l'honneur des trois naissances mystérieuses du Notre Seigneur.

La première a eu lieu, en l'honneur de sa naissance temporelle en l'étable de Bethléem; la seconde au point du jour, en l'honneur de sa résurrection qui lui a valu le lever du soleil; la troisième en plein jour, en l'honneur de sa naissance éternelle, qui a été non seulement sans ténèbres mais dans un splendide inaccessible.

Le bazar des Sœurs de la Charité

Le bazar tenu dans les salles de l'Institut Canadien, dans l'intérieur des Sœurs de la Charité de Québec, a été clos samedi dernier. Les recettes ont été considérables si l'on tient compte du peu de ressources à la disposition des dames qui ont organisé ce bazar. Une somme de \$3,000 a été remise, hier, aux bonnes Sœurs de la Charité.

La table de rafraîchissements, comme à l'ordinaire, a été bien patronnée. Les journaux ont déjà parlé du zèle déployé par Mmes Caron, Deblois, Bilodeau et Béliveau qui ont rendu cette table si populaire; elles ont réalisé la jolie somme de \$900.

La table des objets de fantaisie, tenue par Mmes Ledroit, Vallé et juge Pelletier, a rapporté la somme de \$1,128. Les autres tables ont fourni aussi un joli contingent.

En somme, les dames ont rivalisé de zèle et d'activité, et grâce à leur émigration, l'hospice des Sœurs de la Charité va bénéficier de la jolie somme de \$3,000. Honneur à la patiente et discrète charité des dames qui ont présidé ce bazar.

Ceux qui ont encouragé ce bazar seront heureux d'apprendre sans doute ce résultat presque inattendu.

Le montant des droits perçus à la douane pour la semaine finissant le 26 décembre de \$14,104.63.

Elevateurs de grains à Québec

Il est raconté que les commissaires du havre ont résolu d'envoyer une députation à sir Hector Langevin, pour lui demander de construire des éleveurs de grains sur la jetée principale du bassin Louise.

La brume

A raison de la brume épaisse que nous avions hier soir, les bateaux de la Traversée n'ont pu traverser à partir de 4 h. 30.

A 7 h. 30 le temps s'étant un peu éclairci, un bateau a pu faire un voyage de Québec à Lévis.

Amortissement

La compagnie du chemin de fer de l'Intercolonial se propose d'éclairer à la lumière électrique la gare de Lévis. Elle fait en ce moment construire, près de la station de police, une bâtisse où seront placés les dynamos.

On espère que dans un mois, la gare sera éclairée à la lumière électrique.

La compagnie de l'Intercolonial se propose aussi au printemps de faire agrandir le quai qu'elle a fait construire en face de la gare de Lévis. Ce quai, une fois terminée, se trouvera relié à celui de la traversée.

Echappée belle

Vers quatre heures hier soir, un large morceau de glace partit du toit d'une maison sur la rue St-Pierre et vint effleurer les épaules d'une pauvre vieille qui en ce moment passait à cet endroit. Le choc qu'elle reçut la fit tomber; elle ne reçut cependant aucun mal. Il s'en est fallu de bien peu que la malheureuse ne soit allée se briser la tête.

Microbes et bactéries

Il est aujourd'hui démontré que le tarte, cette purée de microbes, occasionne presque toutes les maladies locales, caries des dents, rage, névralgies, d'écroulement, etc. L'Electeur de Québec, par ses propriétés toniques et rafraîchissantes, est éminemment antisorbétique, réunit donc toutes les conditions désirables pour prévenir tous les maux qui s'attachent à la bouche et aux dents et pour les guérir absolument lorsqu'ils ont déjà commencé leur œuvre dévastatrice.

En vente au Comptoir Parisien, 13 rue St-Jean.

Parfumerie du monde élégant

M. Giguère & Larue pharmacien de cette ville, ont reçu par les derniers paquets des cosmétiques pour parfumer tous les maux qui s'attachent à la bouche et aux dents et pour les guérir absolument lorsqu'ils ont déjà commencé leur œuvre dévastatrice.

En vente au Comptoir Parisien, 13 rue St-Jean.

Le jour de l'an

Nous avons assisté, hier soir, à l'encaissement de M. Cyrille Duquet, rue de la Fabrique. L'encens nous avons vu autant d'entrain dans la mise sur les objets en vente. La foule abondait et achetait avec enthousiasme. On se presse, et des centaines de mains tendues vers l'encensement, et des bagues, montres, gardes, chaînes, etc., s'échouent avec une grande rapidité.

La vente privée marche elle aussi et le public achète à bien bon marché de magnifiques objets.

Ce soir l'encaissement continuera à 7 heures.

Qu'on y aille.

Le jour de l'an

Les familles et le public en général sont priés de visiter l'établissement de M. Chs. S. Rivier dont la fondation remonte à plus de 10 ans.

On y trouvera la plus belle collection spiritueux, bonbons, fruits, conserves alimentaires, etc. Toujours en mains un assortiment de cigares. C'est le temps, à l'occasion des fêtes, d'aller faire une visite à ce magasin populaire dont la réputation d'affaires est avantageusement connue.

Voir l'annonce.

DECEMBRE

LAVOIE. — A l'Hôpital-Général, est décédé, le 27 décembre, M. François-Xavier Lavoie, âgé de 68 ans.

Le défunt était le père du Dr J. P. Lavoie, de cette ville.

Le service et la sépulture auront lieu samedi, à 8 heures, à l'Hôpital-Général. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

E. J. — 1 s.

1888-89

W. Stanley

LIBRAIRE ET PAPETIER

69 et 71, rue St-Jean

A TOUJOURS EN MAINS UN ASSORTIMENT COMPLET DE LIVRES POUR CADEAUX DU JOUR DE L'AN, marchandises de fantaisie, etc. etc.

Le tout doit être vendu pour les fêtes, afin d'effectuer un changement dans les affaires.

28 décembre — E. J. 1 s

CONFISERIE

POUR LE MILLION

UN assortiment de bonbons de toutes sortes, en boîtes avec un présent. Le stock le plus choisi de confiseries.

Le tout à des prix très bas.

Purs bonbons, Canne en sucre. Biscuits, etc., etc., etc.

Une spécialité pour les GATEAUX DES ROIS

Le tout préparé pour les jours de fêtes et garanti d'une meilleure qualité. Manufacturé et vendu par

GEORGE ROMERIL

CONFISEUR

Coin des rues St Patrice et St Augustin, Québec.

28 décembre — E. J. 6 j

BOITES DE PEINTURE

Pour peindre à l'eau

Boîtes de Peinture

Pour peindre à l'huile

De plus des cartes unies et de fantaisie pour dessin.

De magnifiques cartes, ainsi que des livres pour le jour de l'an.

Des jeux pour les enfants.

Plumes crayons, etc., en or.